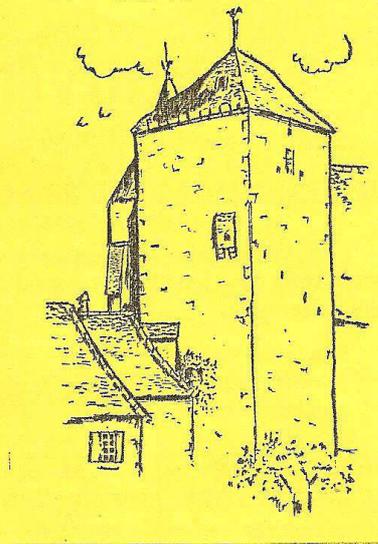


Du côté de Floirac...



Bulletin d'information toujours très local
N° 42 Juillet 2005



Sommaire

Nouvelles de la mairie p : 2

Le mot du maire p : 3

Faits divers p : 4

L'aménagement Hydro-électrique du bassin de la Dordogne

par M. Jamme

p : 5

Le voyage à St Georges de Didonne

par M. Daubet p : 10

La pêche et ses recettes de C. Lyautey p : 11

Rubrique à brac p : 13

« Ce qu'il faut savoir sur Floirac » page libre

... et bon été sur les gravières !

NOUVELLES DE LA MAIRIE

REFERENDUM DU 29 MAI 2005

A la question : « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe ? » les réactions des électeurs de notre commune ont été les suivantes :

	INSCRITS	ABSTENTIONS	VOTANTS	BLANCS ou NULS	SUFFRAGES EXPRIMES		
					TOTAL	OUI	NON
NOMBRES	257	55	202	2	200	98	102
% INSCRITS		21,4	77,9	0,70	77,82	38,13	39,69
% VOTANTS				0,99	99,00	48,51	50,49
% des S.E.						49,00	51,00

S.E. = Suffrages Exprimés

Il est intéressant de confronter également les résultats de Floirac à ceux obtenus dans les autres communes du canton, du département et au niveau national :

	INS	ABST		VOTANTS		B/N		SUFFRAGES EXPRIMES					
		N	%	N	%	N	%	TOTAL		OUI		NON	
								N	%	N	%	N	%
BALADOU	301	65	21,6	236	78,4	6		230		95	41,30	135	58,70
CAZILLAC	301	60	19,93	241	80,07	6		235		90	38,30	145	61,70
CRESENSAC	491	94	19,15	397	80,85	10		387		132	34,10	255	65,90
CREYSSE	238	50	21,00	188	79,00	8		180		81	45,00	99	55,00
CUZANCE	332	53	15,96	279	84,04	8		271		118	43,54	153	56,46
FLOIRAC	257	55	21,4	202	77,9	2		200		98	49,00	102	51,00
MARTEL	1221	260	21,29	961	78,71	26		935		417	44,60	518	55,40
MONTVALENT	232	57	24,57	175	75,43	6		169		91	53,85	78	46,15
SAINT-DENIS	287	75	26,13	212	73,87	5		207		72	34,78	135	65,22
SARRAZAC	426	76	17,84	350	82,16	8		342		156	45,61	186	54,39
Dépt. du LOT	128317		22,76	99106				95837		38558	40,23	57279	59,77
France	41348104		30,26								45,13		54,87

Le pourcentage d'abstentions à Floirac est sensiblement celui constaté dans le département, et nettement inférieur (-9%) à la moyenne nationale. Nos concitoyens ont eu un comportement exemplaire dans l'exercice de leur devoir électoral.

A Floirac, quatre voix (2% des suffrages exprimés) seulement ont fait la différence entre les partisans et les adversaires du projet de loi constitutionnelle. Ce résultat met en évidence la

difficulté qu'ont eu nos électeurs à se déterminer face aux arguments présentés en faveur ou contre la ratification du projet européen pendant la campagne référendaire.

Si, au niveau cantonal, seul Montvalent approuve le projet de loi avec une nette majorité, les autres communes du canton, tout comme l'ensemble du département du Lot, ré pondent clairement par la négative, en allant même au-delà de la moyenne nationale de près de 6 points.

J.P. Biberson

Le mot du maire

Alors que l'été démarre en trombe avec les prémices d'une canicule annoncée, voilà que s'estompe déjà dans nos mémoires le fait majeur du trimestre écoulé, à savoir le référendum sur la **constitution européenne**.

Notre village a, encore plus fort que le pays lui-même, marqué une très nette indécision entre le oui et le non qui se partagent quasiment à parts égales nos suffrages, comme si nous n'avions pas su choisir entre une Europe à 25 et même plus très prochainement (avec sa promesse d'harmonie entre nos peuples autrefois rivaux mais aussi sa surenchère de normes nouvelles, de règlements tatillons pondus par quelques fonctionnaires probablement plus enclins au carriérisme qu'au réalisme) et nos petites nations au caractère identitaire bien marqué, sécurisant dans notre monde en mutation, où le modèle libéral semble être la seule voie autorisée.

Plus modestement, à l'échelle de notre commune, nous continuons à progresser dans ce qui demeure notre objectif prioritaire, la **mise en place d'un assainissement collectif** dans le bourg.

Ces dernières semaines ont vu se dérouler une nouvelle enquête publique concernant la localisation de la station d'épuration (parcelle AN370 à La Barthe) avec rejet dans le ruisseau des Nouals. Comme d'habitude, cette enquête n'a pas déplacé les foules et seuls les riverains de la future station ont pu émettre leurs réserves. Une nouvelle étape est donc franchie, qui nous rapproche inexorablement de la

consultation des entreprises de travaux, opération prévue dans l'été. A partir de là, on pourra considérer que les jeux sont faits et qu'il n'y aura plus qu'à attendre la disponibilité des entreprises retenues. Après avoir compté en années, on va pouvoir le faire en mois !

Pour ceux que l'assainissement collectif ne concerne pas, ils peuvent d'ores et

déjà s'inquiéter de la mise en place rendue obligatoire par la loi au 1^{er} janvier 2006, du SPANC : « **Service Public d'Assainissement non collectif** » !

Cette compétence communale, transférée par le conseil municipal à la Communauté de communes du Pays de Martel, prévoit de contrôler toutes les installations existantes dans un délai de quatre ans. La loi prévoit l'instauration d'une redevance, comme pour le collectif, à la charge de l'utilisateur et destinée à financer ce service.

Dans un premier temps seront particulièrement visées les installations déficientes facilement repérables par des écoulements sur la voie publique ou par des odeurs gênantes.

Après les égouts, ce sont les **ordures ménagères** qui constituent un souci toujours d'actualité.

Si, au niveau départemental, on arrive au chiffre de 90 kg de déchets recyclés par habitant et par an, dont 40 kg pour le verre, 21 kg pour le papier, 19 pour le carton et 7 kg pour le plastique, ces chiffres sont à comparer au 300 kg par habitant de déchets non

Si, au niveau départemental, on arrive au chiffre de 90 kg de déchets recyclés par habitant et par an, dont 40 kg pour le verre, 21 kg pour le papier, 19 pour le carton et 7 kg pour le plastique, ces chiffres sont à comparer au 300 kg par habitant de déchets non valorisables et surtout aux 40 kg/habitant de refus de tri qui reprennent le chemin de l'incinérateur ou de la décharge. C'est donc là que le bât blesse : près de la moitié de ce que nous mettons dans les containers verts n'est pas récupérable !

Alors, par pitié, ne mettez dans les containers verts que ce que vous êtes sûrs de voir recycler. Évitez les objets sales, les petits bouts de papier, les déchets végétaux et autres polystyrènes, tous responsables du surcoût du service.

Le réflexe recyclage n'est pas toujours le bon réflexe !

La leçon étant faite, voyons maintenant les **actions plus concrètes** réalisées ces derniers temps.

Comme chaque année, le printemps a vu l'équipe de « point à temps » suivre les creux et les bosses de la voirie afin d'éviter que les routes ne se dégradent trop et, par là même, les finances communales.

L'accès au réservoir de Candare a été entièrement refait, comme cela avait été prévu dans l'acte d'achat du terrain et, hélas, jamais réalisé par la commune.

Il reste à effectuer cet été le programme voirie financé par la Communauté de communes, à savoir le chemin de la Barrière jusqu'au carrefour de Pech d'Agude et le chemin du château, prémices au futur contournement du village pendant les travaux de l'assainissement.

Le pont de Bascle doit quant à lui recevoir un platelage neuf, mais là aussi les normes nouvelles et le manque de réactivité de RFF (Réseau Ferré de France), font que la partie est loin d'être gagnée.

Enfin un certain nombre de réunions ont eu lieu en Mairie, à la fois

pour voter le programme « Espace Naturel Sensible » du Conseil général avec tous les acteurs communaux intéressés (propriétaires, exploitants, utilisateurs, élus, animateurs) et pour une concertation entre les propriétaires éleveurs du Causse et les membres débroussaillers de l'Association pour la Sauvegarde de Floirac.

C'est à travers ces débats, parfois passionnés mais en fin de compte toujours respectueux, que l'on sent qu'une commune vit encore !

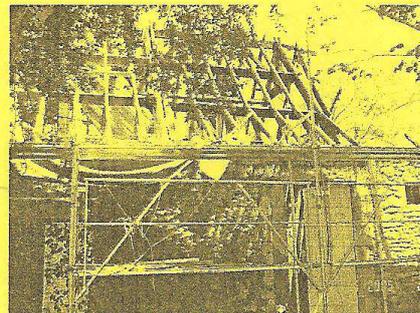
Espérons donc que cela durera longtemps ainsi et que la démocratie trouvera toujours à s'exprimer chez nous.

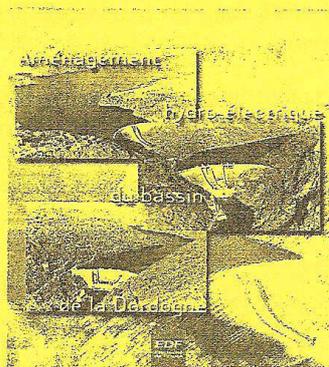
Bon été à tous et toutes.

F. Bonnet-Madin

UN BIEN TRISTE INCENDIE !

Dans la nuit du 21 au 22 juin, le feu, vraisemblablement provoqué par la foudre, a ravagé la maison Russel (ancienne maison Boustie) à Pech d'Agude. Les pompiers ont travaillé jusqu'au matin pour parvenir à l'extinction de cet incendie qui a navré tous les habitants.





L'AMENAGEMENT HYDRO-ELECTRIQUE

*du bassin de la Dordogne
et de ses affluents*

Un article de Michel Jamme

En ces temps de canicule estivale qui nous est annoncée comme l'inéluctable et probable conséquence du réchauffement de la planète, il me paraît judicieux, en ce début d'été 2005, de faire l'historique et l'inventaire des réserves d'eau permettant la maîtrise raisonnée de notre chère Dordogne, l'âme vivante changeante, incontournable de la vallée dans laquelle nous avons la chance de vivre.

Au fait : rivière ou fleuve ? Fleuve assurément, au même titre que la Garonne avec laquelle elle ne conflue pas, ses eaux se jetant directement dans l'estuaire de la Gironde au Bec d'Ambès.

Né, selon la tradition, de la jonction de la Dore et de la Dogne au pied du Sancy, point culminant du Massif Central à 1886 m d'altitude, le fleuve naissant traverse les bassins ouverts du Mont Dore et de la Bourboule où affleurent les roches volcaniques d'Auvergne. Rejoignant alors les granits du Limousin, la Dordogne coulait naguère au fond de gorges étroites où furent édifiés de grands barrages sur un parcours d'environ 110 km, entre Bort-Les-Orgues et

Argentat. Leur implantation et leur construction furent facilitées par le fait que ces gorges étaient quasiment inhabitées et que la qualité des roches permettait l'ancrage des barrages.

A l'origine, la Dordogne était une rivière qualifiée de navigable et les premiers aménagements entre 1830 et 1840 dans son cours inférieur, au niveau de Bergerac, n'avaient d'autre but que de faciliter cette navigation. Il s'agissait de simples digues de 3 ou 4 mètres de hauteur, simplifiant la tâche d'un peuple de mariniers qui se servaient d'embarcations à fond plat appelées « gabares » ou « argentats », ce dernier qualificatif rappelant qu'au-delà de la cité d'Argentat en Corrèze, aucune navigation n'était plus possible. Ces embarcations, brillamment mises en scène par notre compatriote Christian SIGNOL dans sa saga de la Rivière Espérance, ne pouvaient descendre jusqu'à Bordeaux que quelques semaines par an, lorsque les eaux étaient « marchandes ». Elles finissaient le plus souvent débitées en planches et vendues car la remontée était quasiment impossible.

L'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle sonna définitivement le glas de la navigation et les nouveaux aménagements eurent pour objet la production d'énergie. Le déclassement de la Dordogne en tant que cours d'eau navigable a conduit à désaffecter ces ouvrages initiaux et à les surélever de plusieurs mètres pour en faire des barrages de plaine dits « au fil de l'eau ». Les centrales de ces barrages tirent leur énergie non pas de masses d'eau stockées en grande quantité mais du débit normal du fleuve. Toutefois leur surélévation d'une dizaine de mètres ou un peu plus permit de faire des éclusées pour un certain volume d'eau provoquant des variations de niveau appelé « marnage ».

C'est la centrale de Tuilière à 8 km en amont de Bergerac qui fut la première opérationnelle, dès 1908. Elle fut suivie des centrales de Bergerac et de Mauzac. A l'occasion, la centrale de Tuilière était jumelée avec une centrale thermique à charbon. L'ensemble a été modernisé de 1950 à 1954 par la suppression de la centrale

thermique et le remplacement des groupes hydrauliques initiaux par d'autres groupes plus puissants, utilisables sur une plus longue durée grâce à la régularisation et à l'accroissement du débit moyen dus aux grands barrages. L'intérêt économique de ces barrages et de ces centrales de plaine est sans commune mesure avec celui des barrages dits de « haute chute ». Tout de même la seule centrale de Tuilière fournit 1/6^e de la consommation électrique du département de la Dordogne ou la totalité des besoins annuels de Bergerac.

L'équipement de la haute vallée entre Argentat et Bort-les-Orgues a commencé de 1932 à 1935 par le barrage de Marèges situé entre l'Aigle et Bort. C'est la SNCF qui en a commandé la réalisation en vue de l'électrification de la ligne Paris-Toulouse. A ce jour, la SNCF en est toujours propriétaire mais c'est EDF qui exploite l'ensemble des aménagements en vertu d'accords passés après la construction d'une deuxième usine voisine entre 1982 et 1985. Lors de la construction initiale de Marèges, en 1932, l'aménagement complet de la haute vallée n'était pas encore à l'ordre du jour jusqu'à ce que d'impérieux besoins énergétiques consécutifs à la deuxième guerre mondiale aient conduit à rechercher des sites fiables, rapidement exploitables. Ce fut alors une frénésie de constructions dont voici la rapide chronologie :

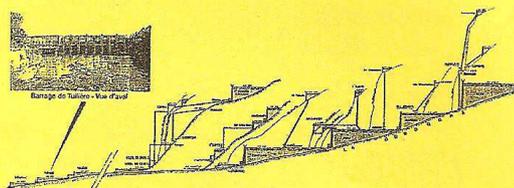
- 1935 MAREGES
- 1945 ST ETIENNE-CANTALES sur la Cère
- 1945 L'AIGLE sur la Dordogne
- 1951 CHASTANG sur la Dordogne
- 1951 ENCHANET sur la Maronne
- 1952 BORT-LES-ORGUES
- 1957 ARGENTAT, barrage du Sablier sur la Dordogne
- 1958 HAUTEFAGE sur la Maronne

S'y ajoutent tous les équipements annexes des affluents depuis 1945.

On a justement comparé le profil de la Dordogne ainsi équipée à un escalier d'eau comme on peut le vérifier sur le croquis

« Profil en long de la Dordogne et de ses affluents ».

PROFIL EN LONG DE LA DORDOGNE ET DE SES AFFLUENTS



Voici les principales caractéristiques des plus grands ouvrages d'amont en aval :

BORT-LES-ORGUES

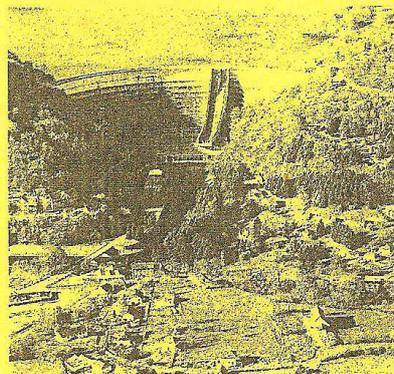
C'est le barrage le plus en amont dit « de tête ». A pleine capacité, le plan d'eau est à 542,5 m au-dessus du niveau de la mer.

Hauteur de la digue 118,5 m

Capacité totale : 477 millions de m³ qui le situe au 4^{ème} rang des barrages français après Serres-Ponçon sur la Durance, Sainte-Croix sur le Verdon, Vouglans sur l'Ain dans le Jura.

Longueur de la retenue : 21 km

Superficie : 1073 hectares.



Barrage de Bort-les-Orgues et usine de la Rhue

Particularités : présence de la ville de Bort juste au-dessous de la digue ! C'est impressionnant. Ce barrage sera soumis à vidange décennale en septembre 2005, après

la période touristique estivale. Il faudra deux mois de vidange pour passer de la cote 118 à la cote 60 pour ne pas entraîner l'effondrement des berges.

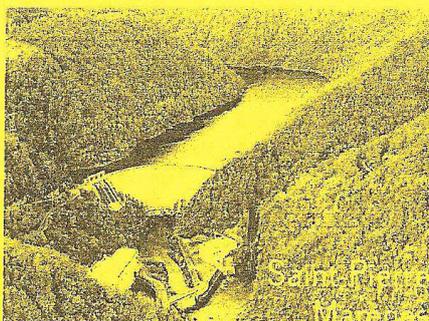
Dès la mi-septembre le débit de la Dordogne sera donc plus important que d'habitude même si l'été a été sec.

A noter que même en dehors de ces vidanges décennales, tous les grands barrages sont auscultés tous les 15 jours en vue de surveiller leur évolution.

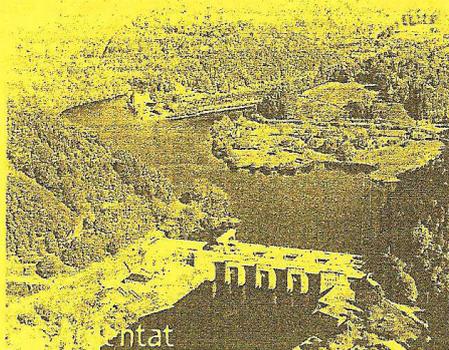
Le scénario catastrophe a évidemment été envisagé mais il est top secret et aucun responsable de centrale n'est habilité à en parler.

ST PIERRE de MAREGES

C'est le 2° palier énergétique
417 m au-dessus du niveau de la mer
Hauteur de la digue : 90 m
Capacité : 47 millions de m³
Superficie : 200 hectares
L'AIGLE : 3° palier énergétique
342m au-dessus du niveau de la mer
Hauteur de la digue : 84m
Capacité : 220 millions de m³
Superficie : 750 ha
Longueur de la retenue : 25 km



CHASTANG : 4° palier énergétique
262m au-dessus du niveau de la mer
Hauteur de la digue : 79m
Capacité : 187 millions de m³
Superficie : 706 ha
Longueur de la retenue : 31 km



ARGENTAT - LE SABLIER : 5° et dernier palier

192m au-dessus du niveau de la mer
C'est un barrage dit « de compensation » qui complète et régularise la chaîne des grands barrages du cours supérieur de la Dordogne et qui permet une meilleure utilisation du réservoir du Chastang situé juste en amont.

La capacité totale des retenues DORDOGNE + affluents est de 1 milliard 156 millions de m³ pour une superficie de 5250 hectares lorsque les barrages sont en pleine capacité. En été, ces barrages n'ont pas vocation à produire de l'électricité puisqu'ils servent essentiellement à passer les pointes de production couvertes par les centrales hydrauliques. Ces pointes de production ont toujours lieu en hiver lorsqu'il y a une grosse consommation industrielle, domestique et urbaine.

Toutes les usines de la Dordogne, de la Cère, de la Maronne et de la Vézère sont automatisées. Pour la Dordogne, les plus importantes d'entre elles sont classées d'intérêt national. Elles sont télécommandées depuis un poste de commande centralisé actuellement situé à Brive.

Elles représentent une puissance disponible de 1200 MW que l'on peut coupler sur le réseau haute tension de 220 000 volts en moins de 10 minutes.

Pour faire une comparaison marquante, on peut dire que l'équipement hydro-électrique de la Dordogne et affluents équivaut à une centrale nucléaire de type Golfech.

nouveau module passera à 1/20 de 280 m³ soit 28 m³/sec au lieu des 14 actuels.

En conclusion, même si grâce à tous ces équipements nous sommes moins concernés que d'autres par le problème de l'eau, n'oublions pas, comme le rappelait le sérieux journal *Le Monde* du 21/04/2005, que l'eau est une denrée rare et chère qu'il faut apprendre à récupérer et utiliser à bon escient.

Parmi les mesures de bon sens rappelées dans cet article, en voici quelques unes que j'ai notées :

- apprendre à travailler le sol en surface pour freiner l'évaporation et maintenir la terre propre en la débarrassant des plantes indésirables qui elles aussi ont besoin d'eau pour se développer. C'est préférable à l'utilisation abusive des désherbants, même qualifiés de sélectifs, qui empoisonnent les sols, les animaux et s'infiltrent dans les nappes phréatiques.
- Apprendre à récupérer les eaux pluviales dans des réservoirs de grande capacité (qui pourraient être, -pourquoi pas !- d'anciennes fosses septiques dites « toutes eaux » après branchement au tout à l'égout !

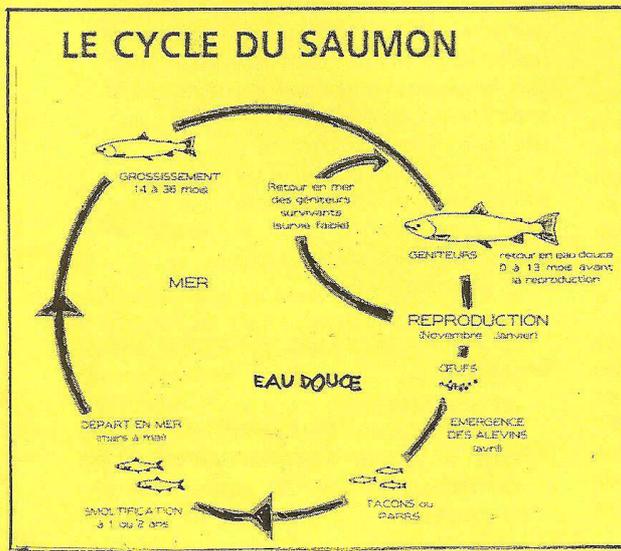
- Apprendre à ne pas gaspiller l'eau de nos installations domestiques,

C'est pour bientôt à Floirac et on peut imaginer le branchement d'une descente de gouttière avec investissement d'une petite pompe pour l'arrosage du potager ou des fleurs etc...

Vous laissant réfléchir sur ce sujet sensible qui fait la Une de l'actualité, et vous souhaitant de pouvoir longtemps bénéficier en les appréciant de tous les plaisirs de l'eau, je vous souhaite de bonnes vacances d'été au cours desquelles la Dordogne tiendra la place de choix qu'elle mérite.

N.B. Je tiens à remercier particulièrement M. Gérard, chef de groupement de la centrale de Tuilière qui m'a chaleureusement reçu et documenté

Michel JAMME



Lamproies, aloses, anguilles, truites de mer, esturgeons et saumons avaient autrefois élu les belles eaux de la Dordogne. Les saumons étaient si beaux et si nombreux que les marchands parisiens demandaient à leurs fournisseurs de Bergerac des pièces moins grosses qui seraient plus faciles à vendre. De quoi rêver aujourd'hui !

Les premiers aménagements de la vallée de la Dordogne commencèrent au milieu du XIX^e siècle, avec la construction des barrages de Mauzac et de Bergerac destinés à faciliter la navigation. La rivière fut ensuite équipée avec Tuilière pour la production d'énergie. Les échelles à poissons d'origine n'ayant jamais fonctionné, la voie royale des saumons fut barrée.

La croissance en mer du saumon constitue une phase importante de son cycle. Après 14 à 36 mois passés sur les aires d'engraissement à l'ouest du Groënland, il revient se reproduire dans sa rivière natale.

Il doit impérativement rejoindre des zones favorables à sa reproduction et à la vie juvénile. Ces zones sont caractérisées par une profondeur modérée, une vitesse de courant importante, un fond de graviers.

LE VOYAGE A SAINT-GEORGES DE DIDONNE

Raconté par Michel Daubet

Notre maître, monsieur Chambaud, était soucieux de nous ouvrir les yeux sur le vaste monde.

Il organisa un voyage scolaire de trois jours à Saint-Georges de Didonne. Le but était évidemment de nous faire découvrir la mer, ou, en tout cas, le début de la mer, car, c'est vrai, Saint-Georges de Didonne est encore situé dans l'estuaire de la Gironde. Sachez à ce propos que la Gironde est un bras de mer dans lequel se jettent la Garonne et la Dordogne et que, contrairement aux affirmations de certains géographes mal informés, la Dordogne n'est pas un affluent de la Garonne. Pas du tout. La Dordogne est assez grande pour se jeter dans la mer toute seule. La meilleure preuve, c'est que leurs eaux ne se mélangent pas. Les hydrologues l'ont constaté : la Garonne à gauche, la Dordogne à droite, en allant vers l'océan. Notez que cela paraît bien normal : la Garonne vient d'Espagne et la Dordogne d'Auvergne ; ces eaux là ne parlent pas la même langue.

Saint-Georges de Didonne étant situé en rive droite, c'était une excellente destination car, après une rude journée de voyage, on n'était pas complètement dépayés, on était toujours au bord des eaux de la Dordogne !

Comme nous étions peu nombreux, le problème du maître était de remplir le car pour que ça coûte moins cher. Certes, chacun amenait sa maman, car on ne sait jamais, on ne peut exclure un bon cauchemar, la nuit, dans ces contrées lointaines ; mais il restait de la place. Alors, pour compléter le car, venait qui voulait, moyennant une petite participation.

Au jour dit, le matin très tôt, l'autocar Berliet, avec son long museau, nous attendait sur la place. L'embarquement fait, nous partîmes, direction Souillac, Sarlat et...l'océan.

Nous suivîmes la vallée de la Dordogne : les virages ne nous font pas peur, c'est plus court et plus joli et on se sent plus longtemps chez soi. Vers Sarlat, première halte pour se restaurer un peu et offrir une séance de rattrapage aux étourdis qui avaient oublié de prendre leurs précautions. Cela permettait aussi au chauffeur d'ouvrir les capots pour faire refroidir le moteur car, après une grosse heure de route, la bête devait commencer à chauffer. Puis vint l'heure du pique-nique de midi. Nos mères sortirent de leur sac ce qu'elles

avaient soigneusement préparé la veille : pilchard, saucisson d'Arles avec sa médaille, œufs durs et poulet froid. On s'en léchait les babines.

En fin d'après-midi, nous arrivâmes à Saint-Georges de Didonne dans un vaste camp arboré où l'on nous installa. Nous dormirions dans des baraquements de bois à lits superposés et nous ferions la toilette devant des lavabos interminables munis chacun d'une théorie de robinets. D'eau froide, il va sans dire. Un confort spartiate. La guerre avait fait rage par ici. Je n'ai jamais su si c'était un camp de vacances ou un camp de prisonniers.

En tout cas, le lendemain nous avions bien dormi, et ce fut plage à volonté pour tout le monde.

Seulement voilà : la mer n'était plus là. C'est ainsi que nous fûmes confrontés brutalement au phénomène de la marée. Nous parcourûmes donc l'estran vaseux, à l'affût de toutes ces nouvelles petites bêtes que nous ne connaissions pas. Les crabes ne me firent pas bonne impression du tout alors que maintenant je les traque jusque sur les cartes des menus des restaurants. Comme on change !

L'après-midi, fort heureusement, la mer était revenue et nous pûmes jouer à saute-mouton dans les rouleaux jusqu'à tomber de fatigue.

Le chemin du retour, le lendemain, s'effectua sans encombres. On mangea les restes du pique-nique de l'avant-veille car on n'allait quand même pas les laisser gâter. Dans le car, on se remémorait et on se racontait les grands moments, nos observations, nos sensations, toute cette nouveauté. Tout le monde piaillait.

Et puis tout à coup, on ne sait pourquoi, ni qui avait commencé, on s'est mis à chanter et on a fini le voyage avec « *Quand lou bouïer* » et « *Aquellas muntagnas* », nos chants patriotiques occitans.

L'émotion sans doute.

Je m'en souviens encore, c'est dire si ce fut un beau voyage.

*Extrait d'une chronique inédite
sur le Flouac des années 50*

LE MARCHÉ : c'est un **fruit fragile** qui est récolté normalement peu avant sa maturité alors mettez vos pêches sur le dessus du panier à la fin de votre marché. **Juillet** est son **mois d'excellence**.

Pensez à les laver avant de les croquer. Si vous n'aimez pas la peau duveteuse, les pêches blanches se pèlent facilement les jaunes plongez-les 20 secondes dans de l'eau bouillante, et aussitôt sous l'eau froide.

N'oubliez pas que ces **fruits de marmelade, de dessert**, entrent dans de nombreuses préparations, **pochées** pour accompagner vos **viandes blanches** sans oublier les **magrets de canard aux pêches** (pour les cuire, choisissez des fruits fermes presque mûrs). Très désaltérants : la soupe de pêches à la menthe, les sorbets...

Aujourd'hui je vous livre la recette du **pain perdu** à la compote de pêches jaunes, un **dessert vieux comme le monde**, et la recette de la **marmelade** de pêches à la vanille pour accompagner vos **petits déjeuners** d'hiver qui vous rappelleront les belles journées d'été à Floirac.

(Sources magazine saveurs et le grand livre des conserves d'O. Schwartz.)

PAIN PERDU A LA COMPOTE DE PÊCHES JAUNES



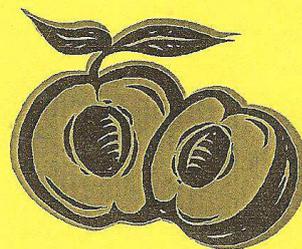
Ingédients : 6 tranches de pain rassis ou mieux de la brioche, 20cl de lait, 3 gros œufs, 120gr de beurre, 50gr de sucre roux.

6 pêches jaunes, 50gr de sucre roux, 1 anis étoilé, 2 citrons verts.

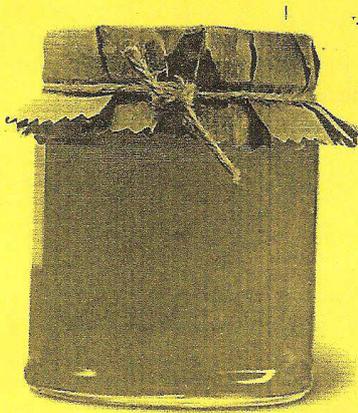
➤ Vous pouvez faire la compote la veille. Pelez les pêches et coupez les en morceaux dans une casserole. Ajoutez les 50gr de sucre roux, anis étoilé, ¼ de zeste d'un citron vert détaillé en fins bâtonnets et le jus des 2 citrons. Laissez mijoter la compote sur un feu doux en remuant délicatement pour garder le plus

possible de morceaux de fruits. Cuire la compote 20mn et la laisser refroidir.

- Versez le lait dans une assiette creuse et battez les œufs dans une autre. Trempez les tranches de pain ou de brioche dans le lait puis dans les œufs. Poudrez les légèrement de sucre.
- Faites fondre le beurre dans une large poêle antiadhésive. Lorsqu'il mousse, faites dorer vos tranches 3 à 4 mn de chaque côté. En cours de cuisson parsemez de sucre roux. Lorsqu'elles sont bien dorées posez les sur des assiettes. Couvrez les de compote de pêches anisée et servez aussitôt.



MARMELADE DE PÊCHES A LA VANILLE



- Ingédients :** 1,250 kg de pêches blanches ou jaunes, juste mûres et bien fermes, 1 kg de sucre cristallisé, le jus de 2 citrons, 4 cuillerées à soupe de cognac, 2 gousses de vanille coupées en morceaux de 5 cm.
- Pelez les pêches après les avoir blanchies. Coupez les en deux, ôtez le noyau et découpez la chair en fines tranches.
 - Mettez les tranches de fruits dans une bassine à confiture, avec le sucre et le jus des citrons. Couvrez et laissez reposer pendant quelques heures.
 - Portez le mélange à ébullition, puis baissez l'intensité de la chaleur et faites cuire doucement pendant 20 mn, le temps que les pêches se ramollissent.
 - Ramenez rapidement à ébullition et maintenez-la 20 à 25 mn en remuant fréquemment, jusqu'à atteindre le degré de gélification (versez un peu de confiture chaude dans une soucoupe froide, et laissez-la refroidir quelques minutes. Si elle s'écarte sous votre doigt, c'est signe qu'elle a pris). La prise s'effectue en douceur.
 - Retirez du feu, écumez avec soin. Laissez refroidir 10 mn avant d'ajouter l'alcool et de mélanger soigneusement.
 - Remplissez vos pots en introduisant dans chacun 1 morceau de gousse de vanille, puis fermez. Cette marmelade de pêche sera bonne à consommer dans 1 mois, mais elle gagnera à attendre davantage (durée de conservation 1 an).
- Conseil :** les pêches ayant tendance à produire beaucoup de mousse à la surface, prenez soin d'écumer à chaque étape de la cuisson.

Bonnes vacances sucrées à Floirac

Chantal Lyautey

Dictons du Quercy :

Lo pléjo de la Motoléno de mil lou gronié empleno (la pluie à la Sainte-Madeleine 22 juillet fait pousser le maïs).

Cu vol de boun pourret, - diou séména per juillet. (au mois de juillet, il faut semer les poireaux si on veut qu'ils viennent bien, qu'ils soient beaux).

La Saint Laurent est le 10 août. On dit : Cu séméno per Sent Laurent, y perd la grano a may lou temps (celui qui sème à la Saint Laurent, y perd la graine et même le temps)

Loungo secado lat de bi (été sec donne du vin).

Se pleou per Sén-Bourthjoumiou aourés rabos et bouriou (s'il pleut à la Saint Barthélemy, le 24 août, il y aura des raves et du regain)

(Source Quercy recherche)

RUBRIQUE À BRAC

Carnet de Floirac

Décès

Le 1^{er} mai 2005, à Créteil, est décédée

Mme Maria BAROU

A l'âge de 80 ans. Ses obsèques religieuses ont eu lieu à Floirac le 4 mai

Le 4 mai à Soutz sous Forêts (67) est décédée

Mme HUBRECHT née MALES

Le 5 mai 2005 à Bordeaux est décédée

Mme Paulette RANOUILLE

A l'âge de 87 ans. Ses cendres ont été répandues le 11 mai dans son jardin à Floirac

Le 10 juin 2005 à St CERÉ est décédée

Mme Paulette LEYMAT

Ses obsèques religieuses ont eu lieu le 13 juin à Floirac

La rédaction s'associe au deuil des familles

Naissances

Henry

Le 20 mai

Chez Cécile et Francis VALLADE

Ludivine

Le 22 mai

Chez Karine GRATIAS et Philippe MEYNIEL

Petites Annonces

A vendre :

Poussette Bébé Confort 50 €

Siège auto Bébé Confort 50 €

Stérilisateur biberons Tomy 50 €

Tel : 05 65 32 43 91

A vendre 1 lit laqué noir tissu or 140x190

Avec sommier et matelas neufs

Dessus lit Or + 2 tables de nuit. Le tout 250 €

Tel : 05 65 32 48 86

Les Associations

Site de Floirac sur Internet

Consultez : <http://perso.wanadoo.fr/floirac/>

L'Association des jeunes de Floirac installe l'art dans la rue le 14 juillet à Floirac.

Elle organise une manifestation artistique autour du thème : "Liberté, Egalité, Fraternité" et du tableau de Delacroix "La liberté guidant le peuple".

Il y aura de la peinture, de la terre cuite, du papier, des crayons (...) et tous ensemble nous pourrons peindre, dessiner, sculpter ou encore photographier. Bref, créer et partager, tout en s'amusant. La journée se terminera par le pot traditionnel de la mairie. L'exposition des œuvres réalisées ce jour-là se fera dans la salle de la vieille mairie avec des possibilités de poursuivre les créations entreprises. D'autre part, l'Association des jeunes aimerait nous rassembler pour la "Nuit des Etoiles" les soirs du 12, 13 ou 14 août suivant les conditions climatiques. Nous apporterons des télescopes, des boissons chaudes et froides. Le rendez-vous sera sur la place du village, nous nous rendrons par la suite sur les lieux choisis pour l'observation. Les horaires de ces manifestations seront confirmés par affichage. Suivez les affiches et le groupe des jeunes. Merci. L'AJF.

L'AASF vous invite à participer à son exposition annuelle de la chapelle St Roch. Le thème retenu cette année est « Travaux de femmes, affaires de femmes ». Vos plus beaux ouvrages seront exposés. Rendez-vous le dimanche 10 juillet à 15 heures à la chapelle pour commencer la réception des œuvres et objets, l'organisation, la mise en place.